

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'OUVERTURE DE SELO**  
**(sections européennes ou de langues orientales)**

**Les sections européennes ou de langues orientales ont été créées en 1992, elles sont régies par la circulaire n° 92-234 du 19 août 1992 parue au B.O. n° 33 du 3 septembre 1992 et par l'arrêté du 20 décembre 2018 paru au B.O. n°3 du 17 janvier 2019.**

**Les demandes d'ouverture de sections européennes ne concernent que le lycée.**

Ces sections visent à :

- renforcer le niveau de compétence linguistique des élèves de lycées, par une utilisation pluridisciplinaire de la langue étrangère,
- faire acquérir aux élèves des connaissances approfondies de la civilisation du ou des pays où est parlée la langue de la section à travers notamment l'organisation d'activités culturelles et d'échanges, partenariats, etc.

Les SELO doivent répondre à trois exigences :

- un vivier d'élèves motivés,
- un engagement de l'établissement dans son ensemble,
- des enseignants qualifiés.

**Des élèves motivés**

L'entrée des élèves en SELO ne s'opère pas seulement sur la base de leurs aptitudes linguistiques mais également sur la base de leur motivation. En effet, le niveau de compétence en langue vivante étrangère ne peut constituer le seul critère d'entrée. Il convient, ainsi, de prendre en compte la motivation de l'élève, son appétence pour les cultures étrangères, son projet personnel voire professionnel et sa capacité de travail.

Les créations de sections européennes en classe de seconde doivent s'appuyer sur l'existence d'un vivier d'élèves suffisant pour créer une dynamique de groupe.

**Un engagement de l'établissement dans son ensemble**

La mise en place d'une SELO engage l'établissement dans son ensemble. Elle doit être portée, soutenue par tous les membres de la communauté éducative (chefs d'établissement, enseignants dont les documentalistes, familles, élèves...).

La création d'une SELO doit clairement s'inscrire dans l'un des axes du projet d'établissement.

**Des enseignants qualifiés**

Pour l'enseignement des disciplines non linguistiques (DNL), il est fait appel à des enseignants qualifiés.

Les conditions d'attribution de la certification complémentaire au personnel enseignant sont définies par l'arrêté du 23 décembre 2003 parue au BO n°7 du 12 février 2004.

Un dispositif de formation continue pour les professeurs de SELO pourra être proposé (par exemple : <http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>).

**Une attention particulière doit être portée à la construction du dossier afin que soit pensée l'articulation entre la langue et la DNL.**

**Il est rappelé que tout dossier incomplet ne pourra pas être examiné.**

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'OUVERTURE DE SELO

**À remplir par l'établissement**

**et à renvoyer au Service pédagogique de l'AEFE par voie électronique :**

**[offre-educative.aefe@diplomatie.gouv.fr](mailto:offre-educative.aefe@diplomatie.gouv.fr)**

DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE SECTION EUROPEENNE

DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE SECTION ORIENTALE

LANGUE CONCERNEE : \_\_\_\_\_

DNL CONCERNEE(S) : \_\_\_\_\_

Nom, adresse de l'établissement + Nom du chef d'établissement + téléphone et courriel	
---	--

Académie de rattachement	
--------------------------	--

L'établissement dispose-t-il d'autres sections européennes ? Langue(s)/DNL et date(s) d'ouverture.	
---	--

L'établissement dispose-t-il de section(s) internationale(s) ? Langue(s)/DNL et date(s) d'ouverture.	
---	--

<p><b>Observations éventuelles sur l'établissement et son contexte.</b></p>	
---	--

<p><b>Partenariats :</b> (Partenariats et échanges à développer à différentes échelles avec -l'environnement proche de l'établissement : instituts, institutions, associations, ONG ; -avec des établissements locaux du pays et des établissements de l'aire linguistique concernée ; -avec les SELO du réseau, ; -avec des établissements en France...)</p>	
---	--

**MOTIVATIONS DE LA DEMANDE D'OUVERTURE**

*Décrire brièvement les raisons motivant votre demande d'ouverture de SELO.  
Peuvent figurer en annexe des documents susceptibles de valoriser votre candidature.*

**INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE  
 DE LA SECTION EN PROJET**

<b>Langue de la section</b>	
-----------------------------	--

Classes concernées	DNL prévue(s)	Horaire hebdomadaire d'enseignement de la LV + renforcement	Horaire hebdomadaire d'enseignement de la DNL dans la langue concernée (s'ajoutant à l'horaire réglementaire de la discipline concernée)	Année d'ouverture prévue de la SELO	Effectifs d'élèves attendus
Seconde					
Première					
Terminale					

**Recrutement des élèves**

*Préciser les critères de recrutement des élèves.*

**Qualification des enseignants**

***Les enseignants doivent joindre obligatoirement leur CV et la copie de la certification complémentaire attestant leur niveau de langue pour enseigner dans la langue prévue de la SELO***

NOM – Prénom	Grade	Discipline	Date d'obtention de la certification	Précisions si nécessaire

**Projet SELO en lien avec le projet d'établissement**

*Intégration de la SELO dans le cadre du projet d'établissement.*  
*Programme des activités culturelles dans le cadre de la SELO (en cours ou à venir).*  
*Partenariats en cours en lien avec la future SELO et partenariats envisagés dans le cadre de la SELO.*

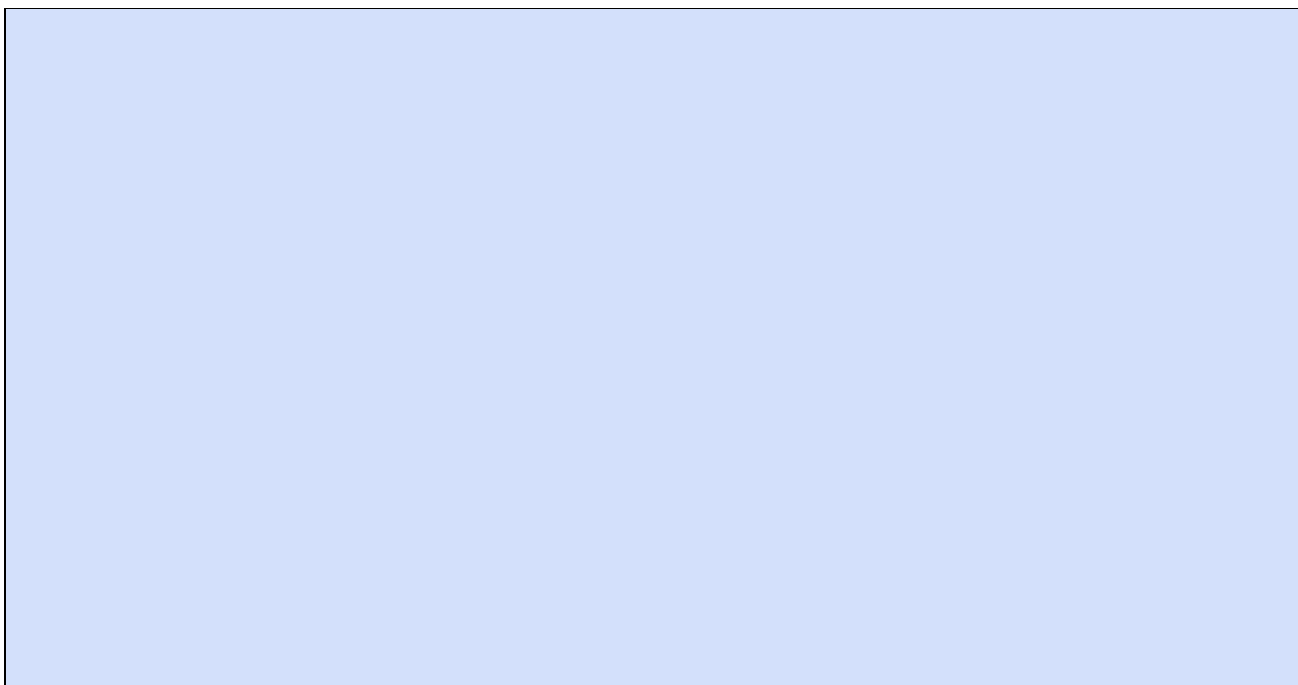
## **Articulation langue/DNL**

*Un projet de SELO n'est pertinent que s'il est construit dans le cadre d'une articulation solide et pensée entre la langue et la DNL. Détailler les points de convergence et les objectifs assignés par année.*

**Date et signature du chef d'établissement**

AVIS DU SCAC

*Attention : l'avis circonstancié du SCAC doit être adressé à l'AEFE en même temps que le dossier de demande d'ouverture de SELO.*

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the SCAC opinion. The box is currently blank.

Date et signature du SCAC